



En 2010, la population de sangliers était estimée à **24 469** individus en Wallonie (après la période de chasse et avant les naissances). Elle n'était que de **8 626** en 1990.

En 2010, la population de cerfs était estimée à **12 675** individus en Wallonie (après la période de chasse et avant les naissances). Elle n'était que de **6 548** en 1990.

En 2010, la population de chevreuils était estimée à **38 392** individus en Wallonie (après la période de chasse et avant les naissances). Elle n'était que de **27 583** en 1990.

En 2011, on dénombrait **17 841** titulaires d'un permis de chasse en Wallonie.

Un territoire giboyeux se loue en moyenne entre **50 et 100 euros** par hectare et par an. La durée du bail à chasse est de 9 à 12 ans. La Libre Belgique

NUWA

LA PREMIÈRE
Restons curieux

EN RADIO

Retrouvez la chronique "Planète" en radio sur "La Première". Rendez-vous, ce vendredi à 14h40, dans le magazine "Nuwa".

Chasse au grand gibier, sanglier (*Sus scrofa*) Sunset/Reporters

La chasse sur la sellette

► L'explosion des populations de grand gibier est de plus en plus problématique en Wallonie.

► La réforme de la législation reste dans les limbes.

Enquête Gilles Toussaint

C'est un grand chantier inachevé de l'ère Lutgen, à l'époque où ce dernier occupait encore le fauteuil de ministre en charge de la Nature et de la Ruralité. Sujet ô combien sensible, la réforme de la législation sur la chasse qui figure en bonne place dans la dernière Déclaration de politique régionale est en effet toujours dans les limbes. Au cœur de ce dossier: la problématique des surdensités de grand gibier – le sanglier et le cerf essentiellement – dont les populations atteignent des niveaux records, drainant dans leur sillage de plus en plus de mécontents.

Les défenseurs de l'environnement mettent en avant les dégâts causés à la

biodiversité; les agriculteurs en ont assez de voir leurs cultures ravagées; les sylviculteurs se plaignent des dégâts infligés à leurs plantations victimes d'écorcement ou d'abrutissement. La situation est jugée de plus en plus intenable.

Les spécialistes s'accordent à dire que l'explosion des populations est liée à de multiples facteurs. Certaines législations ont par exemple eu des effets pervers et les événements climatiques de ces deux dernières décennies (tempêtes à l'origine de chablis et douceur hivernale...) ont aussi eu une influence favorable. Mais l'évolution des pratiques du monde de la chasse est également pointée du doigt par ses multiples détracteurs qui reprochent aux chasseurs d'avoir failli à la mission de régulation qu'ils revendiquent et de faire fructifier leur "capital gibier" dans leur seul intérêt. Comme souvent, les dérives de certains occultent malheureusement le travail sérieux réalisé par d'autres.

Le sujet est délicat, disait-on, parce que cette activité traditionnelle s'est largement muée en pure activité de loisir dont la légitimité interpelle une part grandissante de l'opinion publique qui ne perçoit pas toujours bien le

rôle – pourtant bien réel – de la chasse dans la gestion des espaces naturels. L'enjeu est également financier car la chasse brasse pas mal d'argent (via les locations de territoires dont les prix se sont envolés) et se trouve au carrefour d'intérêts multiples. Certains agriculteurs sont chasseurs ou louent leurs terres de cultures à des propriétaires chasseurs; certains propriétaires sylviculteurs sont chasseurs ou louent une partie de leurs forêts à cette fin; bon nombre de communes, en particulier en Ardenne, en tirent des revenus substantiels... Dans le même temps, le nombre d'"utilisateurs" de la forêt (promeneurs, naturalistes, vététistes...) n'a fait que s'accroître et se diversifier. Bref, l'ensemble des acteurs du monde rural veut aujourd'hui avoir son mot à dire sur la politique cynégétique. A la demande de Benoît Lutgen, un "Forum Chasse" rassemblant les différents protagonistes a été mis sur pied pour tenter de dégager les options que les responsables politiques seront amenés à trancher. Y sont représentés la Fédération wallonne de l'agriculture, Inter-Environnement Wallonie, l'Union des villes et communes, l'Association des propriétaires ruraux NTF et les associations de chas-

seurs. Après une longue période de léthargie ces derniers mois, ce forum devrait reprendre ses travaux dans une dizaine de jours. Parmi les sujets prioritaires sur la table: le renforcement des plans de tir au cerf et l'éventuelle mise en place de plans de gestion du sanglier; les mesures d'indemnisation de dégâts provoqués par le gibier; la pratique très contestée du nourrissage artificiel ou encore une réforme des conseils cynégétiques.

En décembre dernier, la justice a de son côté opéré une série de descentes sur des territoires de la région gaumaise où il semble qu'un nourrissage intensif et la mise en place de clôtures illégales transformaient les parties de chasse en séance de tirs aux pigeons. Un rappel à l'ordre qui devrait inciter les responsables politiques à enfin s'emparer du dossier et à adopter les réformes qui s'imposent d'ici la fin de la législature.

La balle est donc dans le camp des acteurs du "Forum Chasse" et de Carlo Di Antonio (CDH) qui a repris les fonctions ministérielles de son président de parti. Au cabinet ce dernier, on nous indique qu'il examine actuellement ces questions et fera très prochainement des propositions.

Épinglé

Des sangliers un peu trop bien nourris

Dans la liste des sujets qui fâchent, la question du nourrissage artificiel du grand gibier est sans doute la plus brûlante. En Région wallonne, le nourrissage (généralement avec du maïs) est autorisé pour dissuader les sangliers de s'attaquer aux cultures agricoles ou pour pallier le manque de ressources alimentaires dont peuvent souffrir les cervidés en période hivernale. En 2008, une étude commandée par Benoît Lutgen à une scientifique de l'UCL a cependant sérieusement remis en cause l'efficacité de cette méthode, recommandant son interdiction ou à tout le moins de l'encadrer de strictes conditions (dans les zones à risques où les populations de sangliers ont été préalablement ramenées à des seuils raisonnables, avec des quantités limitées et uniquement du 1^{er} mars au 31 août lorsqu'il existe une réelle menace pour les cultures...). D'autres scientifiques pointent pour leur part les importants risques sanitaires liés à cette pratique (*lire p. 4*). Des recommandations qui n'ont jusqu'ici pas été suivies d'effet. Dans les pays voisins, le nourrissage est, selon les cas et les circonstances, interdit ou autorisé mais assorti de fortes limitations. Le Luxembourg a par exemple mené une réforme en profondeur de sa loi sur la chasse. Le nourrissage y est désormais interdit, sauf à des fins d'appâtage, dans le but d'éliminer rapidement certains animaux.

En Wallonie, les opposants dénoncent les excès qui ont abouti dans certaines zones à une forme d'élevage en plein air, favorisant l'explosion des populations – de sangliers en particulier. Ce qui oblige les gestionnaires des territoires voisins à nourrir également sous peine de voir leur propre gibier migrer vers les zones "all inclusive".

Dans le petit monde de la chasse, l'affaire est un secret de polichinelle, mais l'on affirme que ces dérives ne seraient le fait que d'un nombre restreint de chasseurs très fortunés, soucieux de divertir leurs invités grâce à l'assurance de tableaux de chasse records. Les mêmes se voient d'ailleurs accusés de pratiques détestables en matière de clôtures. "Ce sont des gens "pesants" qui ont de l'influence", lâche un agent forestier pour expliquer l'étonnante mansuétude dont bénéficient ces personnes. Et d'ajouter que si ces comportements agacent bon nombre de chasseurs, ceux-ci préfèrent se taire pour éviter de risquer d'affaiblir "la profession" dans son ensemble en ouvrant une brèche dans leur propre front. (G.T.)

Les chasseurs ne veulent pas être seuls à porter le chapeau

► Divers facteurs ont mené à la situation actuelle, se défend le Saint-Hubert Club.

C'est en quelque sorte le chasseur dans le rôle du gibier... "Pour le moment, les chasseurs sont un peu sur le banc des accusés", constate Benoît Petit, président du Royal Saint-Hubert Club de Belgique (la plus importante association cynégétique du pays), admettant que ceux-ci portent une part de responsabilité dans la spectaculaire augmentation des populations de cerfs et de sangliers. "Je reconnais que les chasseurs sont en partie complices, responsables – je ne sais pas quel terme il faut employer – dans le développement du phénomène. Mais de façon légitime, selon moi." Et de relever que s'il y a quelques années encore les chasseurs étaient seuls à décider de la gestion des populations de gibier, la société a évolué. "Les autres acteurs ruraux – environnementalistes, agriculteurs et sylviculteurs – veulent aujourd'hui légitimement se mêler de cette gestion."

Les situations de surdensité, souligne néanmoins M. Petit, ne sont pas généralisées à l'ensemble du territoire wallon, mais se posent dans certaines zones. Un phénomène d'expansion quantitative et

géographique que l'on retrouve également en Flandre, mais aussi dans les autres pays européens, insiste-t-il. En outre, "les courbes s'emballent pour des tas de raisons".

"La mise en place des plans de tir – édictés par l'administration – en 1993 était notamment motivée par la volonté de faire croître les populations de cerfs. On y est arrivé au-delà des espérances et maintenant, la philosophie de ces quotas s'est inversée. Les grosses tempêtes des années 90 ont aussi eu pour effet d'ouvrir les massifs forestiers, offrant le gîte et le couvert au grand gibier. Les pratiques agricoles ont également évolué sous l'influence de la Politique agricole commune et on a vu apparaître des cultures, comme le maïs, à des endroits où elles n'étaient pas présentes. Elles sont beaucoup plus appétentes que ce que les animaux trouvent dans les bois et offrent une qualité de refuge inégalable." Alors qu'à l'opposé, la forêt reçoit aujourd'hui un nombre croissant de visiteurs qui troublent la quiétude de la faune sauvage, note encore notre interlocuteur. Autre facteur aggravant: les dix dernières années ont vu la forêt connaître une série de fructifications exceptionnelles (glands). "Cette abondance a un impact énorme sur les déplacements des sangliers pour trouver cette nourriture. Elle contribue en outre à augmenter la capacité de reproduction des femelles." La disparition du petit gibier en plaine,

sous l'effet de l'intensification de l'agriculture, a aussi joué un rôle, juge M. Petit. "Les gestionnaires des territoires de petit gibier se sont rabattus sur le grand gibier. Ils étaient habitués à voir beaucoup d'animaux se présenter à eux et ont vraisemblablement conservé cette envie." Par ailleurs, "il y a une volonté de garder suffisamment d'animaux pour assurer d'autres années riches en gibier", concède-t-il. Un choix "qualitatif" de laisser vieillir certains animaux expliquerait également une certaine propension "à retenir sa carabine".

Quant au nourrissage, "il réussit partiellement sa mission de prévenir les dégâts en plaine, mais il a aussi été utilisé comme un outil de gestion des populations par certains chasseurs", estime le président du RSHCB, pour qui l'étude très critique réalisée sur ce sujet par l'UCL ne serait "scientifiquement pas très sérieuse". Tout de même, n'y a-t-il pas eu des dérives? "Comme dans toute activité humaine, il y a des excès. Cela ne représente que quelques cas qui sont utilisés par ceux qui n'aiment pas la chasse pour faire passer leurs théories", assure-t-il. "Mais je clame haut et fort que ces abus portent préjudice à la chasse. Nous avons une passion qui n'est pas facile à comprendre, donc tout dérapage est totalement impardonnable aux yeux des citoyens." Partant de ce constat, quelles solutions

préconise-t-il? "Il faut revoir et adapter les pratiques de gestion du gibier, y compris de nourrissage au besoin, en fonction des situations locales, de façon à avoir des densités de population supportables pour le milieu." Associés à l'administration de la Nature et des Forêts, l'ensemble des acteurs ruraux pourraient ainsi être représentés au sein de "groupes d'avis" pour encadrer les conseils cynégétiques.

Les chasseurs sont tout à fait disposés à participer à une amélioration de la situation, souligne M. Petit. Mais en contrepartie, il lui paraît légitime d'adresser certaines demandes aux autres partenaires ruraux. Et de lister ces attentes: la mise en place d'aménagements favorables au gibier par les sylviculteurs; la création de zones permanentes de quiétude totale dans les massifs forestiers où l'accès aux promeneurs est interdit ou limité; la mise en place de zones tampons entre la forêt et les cultures; une modification des pratiques agricoles pour favoriser le retour du grand gibier en plaine – ce qui pourrait contribuer à amener les chasseurs à délaisser le grand gibier... Dans tous les cas, "si l'on interdit au chasseur de recourir à des moyens de prévention comme le nourrissage, il ne peut plus être question de lui demander de payer automatiquement les dégâts commis", prévient Benoît Petit. G.T.